



ENVIRONNEMENT

Petits déchets, gros dégâts !

Une campagne de communication sur la lutte contre les incivilités est visible en ville. Déchets sur la voie publique, dépôts sauvages, déjections canines non ramassées... Face à une recrudescence de certains comportements inappropriés et irrespectueux, un rappel s'avère nécessaire. La préservation de notre cadre de vie et la propreté sont l'affaire de tous.

Publié le 17 juin 2021

Même si les services municipaux luttent au quotidien contre les incivilités, ils ont aussi besoin de vous et de votre respect !



STOP AUX DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE !

Il est malheureux de constater que, partout en ville, les agents de propreté retrouvent de plus en plus de déchets par terre : canettes, mouchoirs, papiers, bouteilles, masques, gants... Il est impératif pour préserver la propreté de notre ville et la nature, d'adopter des gestes simples mais pourtant primordiaux : ne rien abandonner sur la voie publique ! **Des poubelles sont à disposition dans tous les quartiers de la Ville et sont très régulièrement vidées par les agents municipaux, environ 350 corbeilles chaque semaine !**

Concernant les ordures ménagères, elles doivent être jetées, pour les immeubles dans les bacs prévus à cet effet et pour les maisons dans des poubelles bien fermées à sortir la veille au soir du ramassage. La collecte est effectuée par la Métropole et se fait uniquement le lundi.

> Cas particuliers pour l'avenue Jean Jaurès, l'avenue des Alliés et le boulevard du 11 Novembre qui ont 2 ramassages : lundi et jeudi.

> Les collectes des déchets recyclables et déchets végétaux se font uniquement le mercredi.

> Lors des jours fériés, les collectes sont toutes décalées au jour suivant.

> Les bouteilles, bocaux, pots... en verre, doivent impérativement être déposés dans les colonnes prévues à cet effet et à disposition un peu partout en ville (pour trouver une colonne près de chez vous : www.smedar.fr).

> Les masques, gants et autres protections liés à la crise sanitaire actuelle, ne doivent pas être jetés par terre. P <https://www.petit-quevilly.fr/information/actualites/petits-dechets-gros-degats-2090?>

our des raisons sanitaires, il est demandé aux habitants qu'ils soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Il doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères. Ces déchets ne doivent surtout pas être jetés dans la poubelle des déchets recyclables (emballages, papiers, cartons, plastiques) aussi appelée poubelle "j'aune".



Petite info : 130 tonnes de déchets ont été collectés par nos services en 2020.



STOP AUX MÉGOTS DE CIGARETTES PAR TERRE !

Au-delà des risques d'incendie qu'ils provoquent, les mégots sont polluants car ils contiennent des milliers de produits toxiques : de la nicotine, de l'arsenic, du mercure ou de l'ammoniac. Ils contaminent les sols et les rivières. Un seul mégot peut ainsi polluer jusqu'à 500 litres d'eau et la nature en vient péniblement à bout.

Pour éviter ces désastres écologiques, la première règle consiste à ne plus jamais jeter son mégot dans la rue ou dans la nature ! Une fois éteint, il est possible de le mettre dans une poubelle ou de le stocker dans un cendrier de poche. Jetés par terre, nombre d'entre eux finissent à la mer, où ils constituent la principale pollution, devant les sacs et les pailles en plastique. Les oiseaux et les poissons peuvent les prendre pour de la nourriture et les avaler. **Les mégots mettent plus de 10 ans à se dégrader complètement.**

Petit-Quevilly va se doter très prochainement de cendriers ludiques. Le fonctionnement de ce genre de cendrier, déjà présent dans certaines villes, est simple : le cendrier affiche une question avec deux réponses possibles, par exemple : "Qui est le meilleur joueur au monde ?". Puis les fumeurs votent pour Messi ou Ronaldo en jetant leur mégot dans l'un ou l'autre côté du cendrier.



Rappel : Déchets sur la voie publique = 135€



STOP AUX DÉJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE !

Dans les rues et dans les espaces verts comme aux abords des écoles et des aires de jeux, des excréments de chiens sont de plus en plus fréquents et dégagent une odeur très désagréable pour les passants et riverains.

Des piétons et notamment des enfants ont eu la très mauvaise expérience de marcher ou de tomber dessus. Parlez-en à eux ! Les propriétaires de chiens doivent impérativement procéder au ramassage des déjections de leur animal sur tous les chemins, sentiers, espaces verts, voies et parkings ouverts à la circulation publique, ainsi que dans les caniveaux bordant la chaussée.

Des distributeurs de sacs sont à votre disposition dans les rues de la ville, servez-vous-en :-)



Petite info : 60 000 sacs ont été distribués en 2020



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Alors que nous avons une déchetterie à Petit-Quevilly ainsi qu'une collecte d'encombrants assurée par la Métropole (immeubles : jour de collecte à voir avec son bailleur), des dépôts sauvages sont quotidiennement signalés et ramassés par les agents municipaux dont ce n'est pas le travail !

Très régulièrement, nous recevons différents signalements de dépôts sauvages laissés sur les trottoirs : canapé, cartons, télévision cassée, machine à laver... Au-delà de la gêne visuelle occasionnée et de saleté engendrée, certains dépôts attirent les rats... **Rappelons qu'il est interdit de jeter quoi que ce soit sur la voie publique !**

Il revient à tout un chacun de prendre la responsabilité de ses déchets et d'adopter les bons gestes de tri et d'apport volontaire, en déchetterie ou en borne.

> Déchetterie chemin du Gord, ouverte lundi, mardi, mercredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et jeudi de 9 h à 11 h 45.

> Vous pouvez également prendre rendez-vous avec la Métropole Rouen Normandie qui propose un service de ramassage des encombrants à domicile, aux particuliers qui ne peuvent se déplacer. Cette collecte s'effectue uniquement sur rendez-vous au 0 800 021 021.



Rappel : Dépôts sauvages de 135€ à 1500€ d'amende



VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex